

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2014

Présents : Christophe MORINI, Christine COTTIN, Pascal BRUNET, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Yves BAUDRIER (pouvoir à Valérie EYMARD), Nathalie DAMIDAUX (pouvoir à Christophe MORINI), Francis CHEVREUX, Florence PESENTI

Absents non excusés : Jean-François BOUVAT.

A été nommé secrétaire de séance : Valérie EYMARD.

Approbation du procès-verbal du 16/09/2014

Approuvé à l'unanimité.

Rénovation/extension salle communale polyvalente – Choix des entreprises

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie en mairie le 16/07/2014 pour ouvrir les plis des entreprises arrivés en mairie en heure et date conformément à l'avis d'appel d'offre paru sur le Dauphiné Libéré le 16/06/2014 et publié sur un site de marchés publics le 12/06/2014.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie une seconde fois en mairie le 26/09/2014 suite à l'analyse des offres faite par le Maître d'œuvre.

Au vu des résultats de l'appel d'offres et de leur analyse, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les résultats de la Commission d'Appel d'Offre et retient donc les offres suivantes :

N° LOT	NOMS DES ENTREPRISES	MONTANT DES OFFRES HT
1	Sarl BLANC	138.235,24 €
2	Sas SOBRADO	25.665,51 €
3	Sarl BLANC	8.680,30 €
4	Sarl BOURGUIGNON	61.229,48 €
5	VERCORS SECOND OEUVRE	44.931,80 €
6	CITY CONSTRUCTION	9.667,20 €
7	CONTACT ELECTRICITE	34.294,29 €
8	Sarl DUPONT	100.779,99 €
	TOTAUX	423.483,81 €

Travaux station du Col du Rousset

Marcel Algoud, représentant de la commune pour suivre le chantier, fait état des travaux en cours de réalisation. Il rappelle que les investissements réalisés pour le réseau d'éclairage public est de la compétence du SDED par contre la future consommation électrique sera supportée par la commune.

En ce qui concerne la mise en place des lampadaires, la municipalité a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas d'éclairage autour du rond-point. Celui-ci étant jugé nécessaire par le service des routes un accord a été trouvé avec le Département.

Il rapporte également qu'un problème d'évacuation des eaux pluviales provenant de la résidence du Veymont a été soulevé. Il demandera, lors de la prochaine réunion de chantier, à l'entreprise Eiffage de faire un devis pour la réparation du réseau si nécessaire.

Approbation redevance accès aux pistes de Ski Nordique - Saison 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique tel que prévu aux articles L 2333-81 et L 2333-82 du Code Général des Collectivités Territoriales. A cet effet les services du Conseil Général de la Drôme ont transmis une liste des tarifs applicables pour la saison hivernale 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés par le Conseil Général.

Astreintes de déneigement de week-end (du vendredi soir au lundi matin) - Hiver 2014/2015

Comme toutes les années, Monsieur le Maire propose la mise en place d'astreintes pour la période hivernale allant du vendredi 28/11/2014 au lundi 16/03/2015 inclus.

Ces périodes pourront être effectuées par des agents des services techniques titulaires ou non titulaires. Un arrêté ministériel du 24/08/2006 fixe les taux d'indemnité d'astreinte applicables aux agents des services techniques des collectivités locales. Dans le cas d'une astreinte de week-end, du vendredi soir au lundi matin, l'indemnité est fixée à 109,28 € pour les agents titulaires et contractuels.

Accepté à l'unanimité.

Déneigement 2014-2015 - Création de 2 postes d'agents contractuels du 17/11/14 au 16/03/15

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer deux postes d'agent contractuel pour besoin saisonnier (recrutement effectué dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984) afin de pouvoir assurer, si besoin durant les mois d'hiver, le service de déneigement. La durée de ces contrats ne pourra excéder la durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Du fait du type d'activité motivant la création de ces postes, le nombre d'heures mensuelles ne peut être connu. La rémunération sera donc calculée sur la base des heures réellement effectuées et sur les indices suivants:

-1er agent mission d'aide au service de déneigement = indice brut 333, indice majoré 316.

-2nd agent mission d'aide au service de déneigement ayant un permis C = indice brut 358, indice majoré 333.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes de contractuels pour la période allant du 17/11/14 au 16/03/15 aux indices et conditions précisées ci-dessus.

Questions diverses

Travaux réseau d'eau potable du SIEAV

Christophe Morini informe des travaux en cours ou à venir :

Lieu-dit « Les Gauthérons » : Remplacement de l'antenne secondaire car fuite d'environ 1 m³/heure. Les travaux sont pris en charge par le SIEAV avec intervention du tractopelle de la CCV. La conduite est prise en charge par VEOLIA.

Lieu-dit « Les Guilhemis » : Branchement déjà renouvelé.

Lieu-dit « Les Serres » : Renouvellement du tronçon allant du Serres à Chabottes. Il y aura par la suite la possibilité de mettre une borne à incendie dans ce hameau car le débit sera plus élevé.

Signalétique : Les services de la Préfecture ont informé la CCV de l'évolution, dans le cadre de la loi Grenelle, de la réglementation sur la publicité extérieure.

En ce qui concerne les pré-enseignes, à partir du 14/07/2015 seuls les monuments historiques ouverts à la visite, aux produits du terroir et à certaines activités culturelles pourront en disposer. Pour tous les acteurs de la vie économique (hôtels, restaurants, services d'urgences ...) la seule manière de continuer d'être signalées relèvera de la signalisation d'intérêt local (SIL) qui encadrera la compétence des gestionnaires de voirie :

Direction interdépartementale des routes hors agglomération le long des RN

Conseil général hors agglomération le long des RD

Communes en agglomération

Pour permettre aux artisans locaux de bénéficier d'un signalement cohérent après l'évolution de la réglementation sur la publicité, il est demandé aux intercos de mettre en place un SIL. Une réunion d'information en Préfecture aura lieu le 20 novembre.

Valérie Eymard souhaiterait qu'un panneau informatif récapitulant l'ensemble des hébergeurs et services de la commune soit mis en place vers la mairie. Cela permettrait aux touristes d'avoir des informations facilement le soir par exemple. Christophe Morini souhaiterait que la réflexion sur la signalétique soit menée en amont avant de mettre en place ce panneau, car il est souhaitable que celui-ci soit en accord avec la nouvelle réglementation.

Réforme des collectivités territoriales : Au cours de ce mandat certaines transformations au sein de nos collectivités seront obligatoires. Notre intercommunalité regroupe actuellement environ 1.900 habitants. L'Etat vise à ce que chaque interco regroupe au minimum 20.000 habitants. Il faudra donc forcément rejoindre une autre structure ce qui engendre une inquiétude des élus quant à la disparition de l'entité de notre canton. Une réflexion vient d'être lancée à la CCV sur cet élargissement et pourquoi pas la fusion des communes du canton pour n'en faire qu'une qui pourrait rejoindre une interco avec plus de force et de cohérence.

Schéma de mutualisation : Volonté de l'Etat à ce que les communes mutualisent au mieux leurs moyens pour pouvoir continuer à maintenir leurs dotations. Le principe est pour l'instant de mutualiser les moyens (humains, matériels ...) au sein de la même intercommunalité. Il ne s'agit pas de transfert de compétence (dans ce cas l'ensemble de la compétence transférée est gérée par l'interco) mais de pouvoir utiliser les services, personnels, matériels ... des autres communes.

Bois au plateau de Beure : Marcel Algoud informe que des bois ont été cassés par le vent et qu'il serait souhaitable de les exploiter avant l'hiver. Il est proposé de les mettre en vente sous forme de lots de bois. Les modalités sont à définir quand ils auront été estimés. Jacques L'Huillier doit se rendre sur place.

Marcel Algoud propose à l'ensemble des élus de faire une visite, accompagnée par les agents de l'ONF, des bois de propriété communale afin que chacun se rende compte du patrimoine forestier de la commune. Cette proposition est la bienvenue pour l'ensemble des membres présents.

Chemins : Demander à l'ACCA d'élaguer le chemin des Buissets et le chemin de Rousset lors de leurs prochaines prestations.

Projet de recyclerie à la CCV : Jacques L'Huillier souhaite savoir si ce projet avance. Christophe Morini informe que vu le temps consacré à la future réforme territoriale les élus n'ont pas trouvé le temps pour le faire avancer. Il serait cependant possible de faire porter ce projet par une association qui en serait demandeuse.

Immeuble Marchetich : Après de nombreuses étapes (procédure de péril imminent suivie d'une procédure de péril ordinaire puis publication foncière des divers arrêtés auprès de la Direction Générale des Finances Publiques) la commune a pu interpeller le TGI de Grenoble pour qu'il ordonne les travaux de démolition nécessaires. Celui-ci, en réponse, a demandé à la commune de délivrer aux intéressés une assignation à comparaître.

Cet immeuble étant vacant de toute succession la commune a dû se rapprocher d'un cabinet d'avocat pour qu'il la représente dans la requête faite aux fins de nomination d'un curateur de la succession vacante. Dès qu'un curateur sera désigné l'assignation en référé en vue d'obtenir la démolition de l'immeuble pourra être établie.

Séance terminée à 23h00.

Prochaine séance fixée au lundi 17/11/2014 à 20h00.